ARRETE de VOIRIE portant
PERMIS de STATIONNEMENT
2023/PM/158

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu le Code de la route,
Vu la demande présentée le : 06 Novembre 2023
Par la SARL NEGRETTO, pour prolongation des travaux de réfection et isolation de la toiture par l'extérieur au 5 rue du Milieu,
Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des véhicules et des piétons pendant les travaux de réfection et isolation de la toiture par l'extérieur **au 5 rue du Milieu du 13 au 20 Novembre 2023**

A R R E T O N S

Article 1: Pendant les travaux de réfection et isolation de la toiture par l'extérieur **au 5 rue du Milieu du 13 au 20 Novembre 2023,** le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

- Pose d'un échafaudage au 5 rue du Milieu,
- Utilisation d'un monte-charge ou camion grue pour alimenter le chantier,
- Stationnement interdit devant les n° 6 et 8 rue Jean Jaurès réservé aux véhicules effectuant les travaux,
- La rue du Milieu sera fermée à la circulation sur la partie comprise entre la place Jules Ferry et la place des Halles le temps des travaux. La déviation se fera par la rue Gambetta.

Les travaux seront interdits le jeudi matin jour de marché et les emplacements laissés libres à cet effet.

Article 2 : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de l'insuffisance de celle-ci.

Article 3 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- SARL NEGRETTO

Fait à CARBONNE,
Le 06 Novembre 2023

Le Maire
Denis TURREL

MAIRIE de CARBONNE (Haute-Garonne)

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.